PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit:

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 2232, 2351 et in-8° 604.

Sénat: 267 et 295 (1971-1972).

et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1972.

Le Président,
Signé: Alain POHER.

⁽¹⁾ Voir le document annexé au n° 267 Sénat (1971-1972).